

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2016

PRÉDICATION SUBVERSIVE - (N° 4016)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 8

présenté par
M. Bompard

ARTICLE PREMIER

À la fin, substituer aux mots :

« prédication subversive »

les mots :

« diffusion des idées radicales inhérentes à l'islam politique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

L'imprécision de la mention de « prédication subversive » est inadaptée à l'application juridique du texte. Afin de rendre celle-ci effective, il est proposé d'en définir plus précisément les tenants et les aboutissants, soit le prêche d'ordre politique attentant aux intérêts nationaux.